

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : LONG Jean-Emmanuel (ABELLA Gérard), ALBERT Sylvie (ARGELIES René), FERREIRA Sylvie (JOFFRE Edith), DUIVON Stéphane (JACQUET Jean-François), LEGRAND Mélanie (JAMME-SERRES Arnaud), SIMAEYS Julia (ENJALBY Christiane)

Absent : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur René ARGELIES est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°4

OBJET : URBANISME – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACQUISITION DES PARCELLES AO 144, AO 145, AO 157, AO 162, AO 163 ET AP 35

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération n°2013-50 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 25 septembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Boujan sur Libron,

VU la délibération n°2016-42 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 16 août 2016 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

CONSIDERANT que dans le cadre des acquisitions amiables d'un montant inférieur à 180 000 €, la Commune n'est pas tenue de solliciter l'avis des Domaines,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune possède une trentaine d'hectares situés en zone non urbanisée.

Il souhaite poursuivre sa politique de préservation des espaces agricoles et naturels afin d'une part de préserver la faune, la flore, les habitants naturels et la biodiversité et d'autre part de lutter contre la cabanisation.

Les consorts LASSERRE se sont rapprochés de la Commune en vue de la cession des parcelles suivantes leur appartenant :

- AO 144 sise ROUYRE DE GUERRE d'une contenance de 603 m²,
- AO 145 sise ROUYRE DE GUERRE d'une contenance de 10 822m²,
- AO 157 sise ROUYRE DE GUERRE d'une contenance de 16 251 m²,
- AO 162 sise ROUYRE DE GUERRE d'une contenance de 9 735 m²,
- AO 163 sise ROUYRE DE GUERRE d'une contenance de 7 274 m²,
- AP 35 sise LES MOUILLOUS d'une contenance de 20 017 m².

Le prix a été conjointement déterminé en accord avec les consorts LASSERE pour un montant de 24 000 € pour les parcelles susvisées d'une contenance totale de 64 702 m².

L'acte de cession sera établi par la SCP Jean Marc POUDOU, Julien BONHOMME, et Carole CASANOVA-BAURES Notaires à Béziers.

Les frais annexes, dont les frais notariaux inhérents à cette vente, seront pris en charge par la Commune de Boujan sur Libron.

Les crédits relatifs à cette opération sont ouverts sur le Budget 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité (21 votes pour et 1 vote contre : Mr VIEREN Dominique)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'acquisition des parcelles AO 144, AO 145, AO 157, AO 162, AO 163 ET AP 35 d'une contenance totale de 64 702 m² pour un montant de 24 000 € ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 16/06/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 16/06/2023